

# REGLEMENT DE LA COURSE 10 KM ET 5,3 KM DE SAINT ANDIOL

**Samedi 04/12/2021 - Après Midi**

Préambule : la crise sanitaire Covid 19 que nous connaissons impose des recommandations que nous appliquerons dans l'intérêt des coureurs, organisateurs et bénévoles.

Le respect des mesures barrières et de la distanciation physique seront de rigueur. Le port du masque obligatoire sauf durant la compétition pour les participants.

Au regard de la situation sanitaire en France, un pass-sanitaire sera obligatoire pour tout participants.

Les mesures Covid 19 pourraient nous amener à modifier notre organisation jusqu'au dernier moment.

## **1 - DISTANCE et PARCOURS**

**Samedi 04/12/2021** l'ACSA organise une course pédestre sur route goudronnée plate avec 2 épreuves :

- 10 km Course label REGIONAL      Départ 15h00

- 5,3 km                                      Départ 15h05

Epreuve ouverte à tous à partir de la catégorie CADET (5,3km et 10 km).

Départ 15h00 pour le 10 km              15h05 pour le 5,3km (sous réserve de modification en raison de la situation sanitaire)

Le départ est donné devant le CHATEAU DE SAINT ANDIOL suivi de 2 boucles en campagne pour le 10 km et 1 boucle pour le 5,3 km, puis arrivée devant le CHATEAU.

## **2 - CATEGORIES**

-Cadet (U18 CA): né en 2005 et 2006    – Juniors (U20 JU) : né en 2003 et 2004

– Espoir (U23 ES): né entre 2000 et 2002

-Senior (SE): né entre 1988 et 1999

Master (MA) :

– M 0 : né entre 1983 et 1987            – M 1 : né entre 1978 et 1982

–M 2 : né entre 1973 et 1977            – M 3 : né entre 1968 et 1972

– M 4 : né entre 1963 et 1967            -M 5 : né entre 1958 et 1962

–M 6 : né entre 1953 et 1957            -M 7 : né entre 1948 et 1952

-M 8 : né entre 1943 et 1947            -M 9 : né entre 1938 et 1942

-M 10 : né entre 1937 et avant.

### **3 - DOSSARDS**

Le dossard doit impérativement être porté sur la poitrine et maintenu par 4 épingles sous peine de disqualification. Tout concurrent cédant son dossard à un tiers sera disqualifié.

### **4 – SECURITE**

La sécurité sera assurée par la police municipale de SAINT ANDIOL, la GENDARMERIE D'ORGON et les signaleurs.

Les concurrents n'emprunteront jamais plus de la moitié de la chaussée et respecteront le code de la route.

### **5 - SECOURS ET SOINS**

Ils seront assurés par des secouristes privés, les pompiers de NOVES et un médecin .

L'athlète devra se retirer immédiatement de la compétition, si un médecin du service médical officiel lui en donne l'ordre.

### **6 - INSCRIPTIONS**

**Inscriptions en ligne uniquement sur [nikrome.com](https://www.nikrome.com)**

10km 12 € en ligne, 5.3km 10€ en ligne jusqu'au 03/12/2021.

### **7 - LICENCES et CERTIFICAT MEDICAL**

Cette épreuve est ouverte aux athlètes hommes et femmes de toutes nationalités licenciés **FFA** et non licenciés.

**Licencié** : présentation de la licence FFA ou photocopie obligatoire de la licence en cours de validité à joindre à l'inscription.

**Non licencié** : certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au 4 décembre 2021 ou sa photocopie.

## **8 - ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une assurance civile souscrite auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé et à tout manquement au règlement. Les personnes n'ayant pas de dossards ne seront pas couvertes par l'organisation.

Les décisions du comité d'organisation seront sans appel conformément aux règlements en vigueur à la FFA

## **9 - PARCOURS , RAVITAILLEMENT, INTERDICTIONS**

Les organisateurs prévoient le marquage visuel de tous les kilomètres.

Ravitaillement en fonction des recommandations Covid 19 en vigueur le jour de la course.

Les coureurs devront courir sur la chaussée et ne devront pas emprunter les trottoirs.

Les participants disposent d'un temps maximum de 1 h 30 pour effectuer le parcours. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course. Aucun accompagnateur ne sera autorisé à suivre les coureurs.

## **10 - CLASSEMENT**

Les résultats seront consultables sur internet.

Il n'y a pas de cumul des récompenses.

## **11 - ANNULATION**

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempérie, pandémie).

## **12 - IMAGE**

Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communications.

Dans le cadre de la course les nom et prénom des participants pourront être publiés ( liste inscrits, resultats....) ainsi que les différentes photos et vidéos faites dans le cadre de la course.

### **13 - ACCEPTATION**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur de ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Toute inscription est ferme et définitive.

Ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des recommandations sanitaires.